



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Montréal, le 24 octobre 2003

Il me fait plaisir de vous soumettre ce rapport du président pour l'année 2002-2003.

À l'occasion de la tenue de l'assemblée générale annuelle de notre Association, il revient à la présidence la responsabilité de faire un bilan des activités accomplies au cours de la dernière année. Cette responsabilité m'a amené à réfléchir sur la place qu'occupe aujourd'hui le personnel syndicable non syndiqué (SNS) au sein du réseau socio-sanitaire québécois. Cette réflexion est d'autant plus pertinente que l'objectif premier de l'ACPQ est justement de permettre à notre groupe de prendre la place qui lui revient et de s'assurer que nos droits et nos conditions de travail sont à tout le moins comparables à ceux des autres groupes d'employés du réseau.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le dossier des SNS avance. Plusieurs d'entre nous, sinon tous les membres, souhaiteraient sûrement avoir dès maintenant toute la reconnaissance et tous les outils comme en profitent nos confrères et consœurs syndiqués et cadres du réseau. Mais, au risque d'en décevoir plusieurs, je vous avoue que nous n'en sommes pas encore là. Toutefois, je suis porté à croire que nous sommes sur la bonne voie et que nous sommes de plus en plus reconnus par les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du Conseil du Trésor et qu'ils sont maintenant sensibilisés au fait qu'on doit se préoccuper de notre groupe.

Jusqu'à tout récemment, on pouvait prétendre que les SNS étaient peu visibles dans le réseau, mais, aujourd'hui, on peut affirmer que les SNS sont bel et bien là !

Ce que je retiens principalement et ce que je souhaiterais que tous les membres retiennent, c'est l'évolution de l'approche privilégiée par l'ACPQ dans ses efforts consenties pour atteindre ses objectifs de représentation et de reconnaissance du personnel syndicable non syndiqué. À ce chapitre, je voudrais d'ailleurs souligner l'excellent travail et le doigté démontré par notre directeur exécutif, monsieur Michel Legros et par son équipe de permanents. Je le laisserai tantôt le soin de vous faire part de cette évolution dans nos actions. Dans ce contexte, je dirai immédiatement que le questionnement pertinent soulevé par monsieur Legros et notre conseiller juridique, Me Denis Joly, sur l'approche à privilégier dans nos efforts, nous a amené à laisser de côté l'attitude revendicatrice pour adopter celle d'interlocuteur valable. Je crois sincèrement que cette orientation s'est avérée avantageuse pour notre groupe.

Quant au membership, même si les données semblent refléter une certaine stagnation, ce n'est pas tout à fait le cas. Non seulement s'ajoute-t-il graduellement de nouveaux membres mais les départs sont compensés par des arrivées. En ce qui concerne les départs, ceux-ci s'expliquent en grande partie par le fait que certains de nos membres ont soit accédé à des postes d'encadrement ou se sont fait reconnaître comme tel. Il reste toutefois que des efforts devront être déployés au cours de la prochaine année pour faire progresser de façon significative notre membership.

Outre les efforts de reconnaissance déployés auprès du MSSS, il faut aussi noter les démarches effectuées dans le dossier de l'équité salariale. À ce chapitre, il faut souligner l'excellent travail des permanents de l'ACPQ auprès des représentants du Conseil du Trésor dans le but de s'assurer que les syndiqués non syndiqués soient pris en compte dans les recherches et les analyses des correctifs à apporter au système de classification.

Les membres du Conseil de direction se sont rencontrés à cinq reprises au cours de la dernière année. Plusieurs sujets ont été abordés relativement à l'évolution des différents dossiers, et de façon statutaire, nous nous sommes assurés du suivi du dossier des membres ainsi que du maintien et de l'utilisation adéquate des finances disponibles de l'Association.

Les membres du Conseil de direction entreprennent leur deuxième année à titre d'administrateurs de l'Association avec confiance et ce malgré le fait que nous sommes bien conscients que les prochains mois seront d'une importance capitale pour notre jeune Association. En effet, l'arrivée d'un nouveau gouvernement et sa détermination à mettre un peu d'ordre dans les structures syndicales risque de nous toucher directement. Il nous faudra être vigilants et nous devons nous assurer que notre groupe ne demeure plus les laissés-pour-compte du réseau.

Pour conclure, je voudrais remercier mes collègues du Conseil de direction, messieurs Patrick Allison et Jean-Viateur Murray, pour leur excellente collaboration tout au cours de l'année. La qualité et la teneur de leur implication ont énormément contribué à la bonne marche de l'Association.

Un merci aussi à messieurs Magella Ross et Raymond Cadieux pour leur efficacité à réaliser la vérification des livres de l'Association.

Enfin, un merci bien spécial à l'équipe de permanent de l'ACPQ, madame Marie Pinard, messieurs Michel Legros, Denis Joly et Jacques McNicoll. Leur collaboration nous a été d'un grand support et nous leurs en sommes bien reconnaissants.

Le président,

Original signé par

René Marcotte